

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 25 (1874)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Bulletin de l'étranger

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le peuple de Zurich a fait usage de son droit de repousser les lois qui lui déplaisent, en rejetant pour la seconde fois la loi sur le traitement des employés. Considérant que le traitement d'un assez grand nombre de fonctionnaires est dans une disproportion tout à fait choquante avec le coût des denrées les plus nécessaires à la vie, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit qui lui permette de remédier aux inconvénients les plus criants; le Grand Conseil a adopté cette proposition, qui était admissible au point de vue de la forme, mais qu'on ne saurait guères considérer comme un compliment à l'égard du référendum. Les forestiers de district ont quelque peu profité de cette décision, car le Conseil d'Etat leur a accordé un supplément de traitement de 200 fr.

Dans une forêt de la ville de Winterthour on a abattu un sapin blanc, qui a fourni un peu plus de 500 pieds cubes de masse solide, et qui a été vendu 600 fs.

---

### Bulletin de l'étranger.

---

**Italie.** Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner dans ce journal le zèle que déploie M. Bernard Dürer, à Tremezzo sur le lac de Côme, pour le développement de l'économie forestière dans ce pays; il a été chargé par la société d'agriculture de Côme d'assister à la réunion des forestiers suisses à Locarno. Il en a fait l'objet d'un rapport, dont un exemplaire a été transmis au Comité permanent.

Il a aussi envoyé à notre société une brochure intitulée *Sylviculture*. Cet ouvrage constate que des particuliers et des sociétés d'agriculture font des efforts dignes d'éloges, en attendant qu'une nouvelle loi forestière soit élaborée et assure aux améliorations forestières le concours de l'Etat et des conseils provinciaux. Ce n'est que lorsque ce but sera atteint, et que l'on aura un personnel d'employés possédant les connaissances scientifiques nécessaires, que l'économie forestière prendra tous les développements dont elle est susceptible. Pour former des hommes de l'art on a fondé l'Ecole Royale de Vallombrosa.

Mais cette mesure ne suffit pas encore; il faut répandre l'instruction parmi le peuple et lui faire comprendre l'utilité et l'im-

portance de l'économie forestière par des écrits à la portée de tout le monde. La société d'agriculture de Côme s'est adressée au ministère de l'agriculture pour l'engager à prendre des mesures dans ce sens, mais elle n'a pas encore reçu de réponse.

Comme exemple à suivre, la brochure mentionne les cultures forestières qui ont été faites par le comte Turati et le marquis Trottì à la villa Albese et à Belaggio, sur le lac de Côme, les cultures très étendues qui ont été exécutées, dans les 30 dernières années, par l'inspecteur forestier Simoni, sur la croupe de l'Apennin central entre Calmadoli et la Falterona. Il y a encore là des boisés magnifiques mais isolés, derniers vestiges des hautes futaies qui couvraient autrefois les Apennins. Le reste de cette chaîne de montagnes est tout à fait dénudé, surtout du côté de la mer Adriatique, et c'est pour cela que le sol y est si maigre et si dépourvu de végétation. Il en résulte que la population est pauvre et très retardée dans la civilisation.

L'école forestière de Vallombrosa possède des pépinières modèles qui sont parfaitement entretenues.

M. Dürer fait suivre ces détails de courtes instructions sur la récolte et la conservation de différentes graines forestières et sur les semis, et il ajoute quelques mots sur les particularités des essences quant au sol et au climat. Pour terminer il résume comme suit les mesures qu'il serait urgent de prendre pour relever l'économie forestière.

Le gouvernement ferait :

1. encourager et diriger les cultures forestières et les reboisements,
2. aviser aux moyens de faire connaître plus généralement la grande importance des forêts et des reboisements,
3. offrir des primes pour les meilleures pépinières et les cultures les plus étendues,
4. élaborer des lois et des règlements forestiers et en surveiller l'exécution stricte,
5. faire établir et entretenir avec soin une forêt domaniale modèle dans chaque province montagneuse.

Nous souhaitons vivement que le gouvernement italien prenne les mesures qu'on lui propose, et en poursuive l'exécution avec toute l'énergie nécessaire.

Il me reste encore à adresser à M. Dürer des remerciements publics pour un envoi considérable de fruits, provenant en partie d'essences très rares; dans le nombre se trouvait un cône magnifique du *Pinus sabiniana*, qui croît sur les bords du lac de Côme, et un autre encore plus rare de l'*Araucaria brasiliensis*, qui provient des bords du lac Majeur. Cet envoi a été transmis à la collection forestière de l'école polytechnique fédérale, et se trouve maintenant chez M. le professeur Cramer, qui s'est chargé des déterminations..

*Coaz.*